



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Pays de la Loire

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE DES PRESTATAIRES DE LA LPP

(Titres I, II chap. 4 et IV de la LPP)

13 octobre 2025

RELEVÉ DE DÉCISIONS

CPAM 44 / DOS / PPS / SRC

ORDRE DU JOUR

01

GESTION DES COMMISSIONS

- 1.1. Approbation du relevé de décisions de la réunion du 8 octobre 2024
- 1.2. Composition de la CPR et alternance de la présidence et de la vice-présidence
- 1.3. Désignation des représentants de la section professionnel aux commissions des pénalités financières

02

ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES

- 2.1. Evolution du téléservice de demande d'accord préalable OAM / PPC
- 2.2. Délivrance des pansements

03

ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

- 3.1. Organisation des soins
- 3.2. Efficience des soins
- 3.3. E-Santé

04

POINTS DIVERS

- Calendrier de la commission 2026

01

GESTION DES COMMISSIONS

Emargement

Etaient présents

<u>Section professionnelle</u>	<u>Section Sociale</u>
Monsieur Christophe FRESNEAU : représentant UNPDM (titulaire) Monsieur Michel SAES : représentant SYNAPSAD (titulaire) Monsieur Johny CLÉOMENE : représentant UPSADI (titulaire) Monsieur Gérard LANCHANTIN : représentant UNPDM (suppléant)	Madame Valérie THÉVENOT-TOFFA : Conseiller CPAM 44 (titulaire) Monsieur Philippe CHALET : Conseiller CPAM 44 (titulaire) Monsieur Patrick LEGRAS : Conseiller CPAM 85 (titulaire) Madame Aurélie VANCASEL : Responsable service Relations Conventionnelles (titulaire) Monsieur Roger-Pierre BARBIN: représentant ARCMSA des Pays de la Loire (titulaire) <u>Conseillers techniques :</u> Monsieur Jean-Marie HUGUIN : Conseiller Technique en Appareillage Madame Lydie PEZZONI: Délégué Numérique en Santé Madame Marina FERRIER : Chargée de mission Organisation du système de soins Madame Karen BRAIRE : Chargée de mission Organisation du système de soins Madame Séverine NORMAND : Chargée d'appui au pilotage / Service Remboursement des soins

Etaient excusés

<u>Section professionnelle</u>	<u>Section Sociale</u>
Monsieur François BUZON : représentant SYNALAM (titulaire) Madame Pascale COTTEREAU : représentante SNADOM (titulaire)	

- La commission régionale des prestataires de la LPP du 13 octobre 2025 s'est tenue en présentiel.
- La section sociale ouvre la séance à 10h.

1.1

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2024

Décision :

Le relevé de décisions de la CPR du 8 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1.2

COMPOSITION DE LA CPR ET ALTERNANCE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CPR ET ALTERNANCE ANNUELLE DE LA PRÉSIDENCE

Section professionnelle

Titulaires		Suppléants	
SYNALAM			
François BUZON		Jérôme GROLLEAU	
SNADOM			
Pascale COTTEREAU		Françoise TESSONNIER	
UNPDM			
Christophe FRESNEAU		Gérard LANCHANTIN	
SYNAPSAD			
Michel SAES		Corinne BOUYER	
UPSADI			
Johnny CLÉOMENE		Romain LACOTTE	

Section sociale

Titulaires		Suppléants	
REGIME GENERAL			
Valérie THÉVENOT-TOFFA		Aurore HERLÉDANT	
Philippe CHALET		Frédéric JOLY	
Patrick LEGRAS		Régine DARROUZES	
Aurélié VANCASSEL		Marina FERRIER	
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE			
Roger-Pierre BARBIN		Virginie JURET	

2024

Présidence : Frédéric JOLY

Vice-présidence : Gérard LANCHANTIN

2025

Présidence : section professionnelle

Vice-présidence : section sociale



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Pays de la Loire

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET DÉCISIONS

La section sociale :

- présente en séance les modifications apportées à la composition de la commission,
- informe que selon la règle de l'alternance, pour l'année 2025, la présidence est assurée par la section professionnelle et la vice-présidence par la section sociale.

- La commission acte les désignations suivantes pour 2025 :
 - Présidence : Monsieur Johnny CLÉOMENE
 - Vice-Présidence : Monsieur Philippe CHALET

1.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SECTION PROFESSIONNELLE AUX COMMISSIONS DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES (CPF)

Section professionnelle CPF		
5 sièges		
Syndicats	Titulaires	Suppléants
SYNALAM	François BUZON	Jérôme GROLLEAU
SNADOM	Pascale COTTEREAU	Françoise TESSONNIER
UNPDM	Gérard LANCHANTIN	Christophe FRESNEAU
SYNAPSAD	Michel SAES	Corinne BOUYER
UPSADI	Johnny CLEOMENE	Romain LACOTTE

La composition de la commission des pénalités financières est validée.

Les titulaires et suppléants seront amenés à siéger dans n'importe quelle CPF des CPAM de Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72) et Vendée (85)

02

ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES

2.1

ÉVOLUTION DU TÉLÉSERVICE DE DEMANDE D'ACCORD PRÉALABLE OAM / PPC

UNE EXPÉRIMENTATION EN COURS POUR PERMETTRE L'ACCÈS AUX PRESTATAIRES (ET PHARMACIENS)

DEMANDE D'ACCORD PREALABLE PPC/OAM

 Ce service est actuellement en expérimentation pour un nombre limité de Professionnels.



3 Resultat(s)

CLASSE	BENEFICIAIRE	PROFESSIONNEL	NUM DAP	ENVOI	STATUT	ACTION
PPC	BUNYEL GUILLAUME 1700469387111	Martine GÉNÉRALISTE 991000019	as-i-991000019-01-751 -0630-1744796137	16/04/2025	Accord	
PPC-R	BUNYEL GUILLAUME 1700469387111	Martine GÉNÉRALISTE 991000019	as-r-991000019-01-751 -0630-1744796321	16/04/2025	En attente avis	
OAM	BUNYEL GUILLAUME 1700469387111	Martine GÉNÉRALISTE 991000019	as-i-991000019-01-751 -0630-1744809703	16/04/2025	Refus	



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Pays de la Loire

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET DÉCISIONS

La section sociale informe des évolutions à venir pour le téléservice de demande d'accord préalable OAM/PPC, qui permettra aux prestataires d'accéder via Amelipro au suivi du statut des demandes (en attente, accord, refus).

La section professionnelle fait part de son inquiétude concernant l'absence d'informations au niveau national, alors que l'ouverture de ce téléservice destiné à la récupération des DAP était prévue pour le premier trimestre 2026.

- **La section sociale fera remonter à la CNAM cette problématique ainsi que le besoin d'informations exprimé par la profession.**

2.2

DÉLIVRANCE DES PANSEMENTS

LA DÉLIVRANCE INITIALE DES PANSEMENTS LIMITÉE À 7 JOURS DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2025

Arrêté du 13 mars 2025, publié au Journal officiel du 19 mars 2025

Modalités de prescription

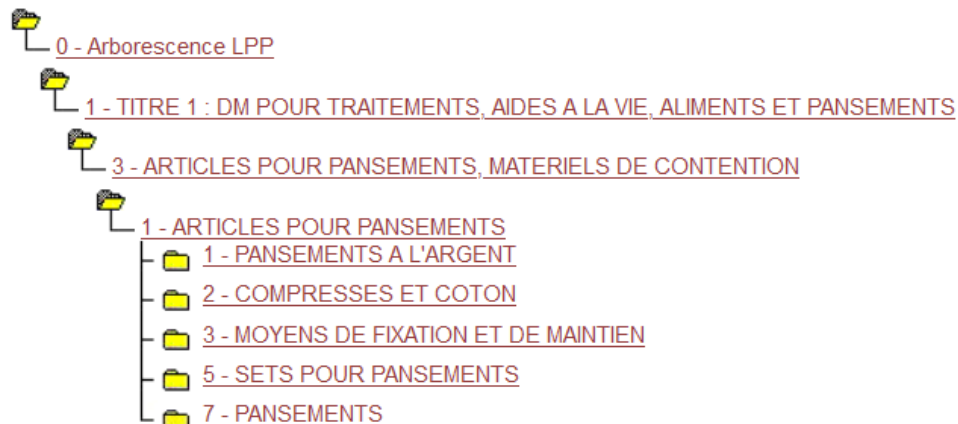
- ☐ fondée sur une évaluation clinique de la plaie ;
- ☐ La prescription précise expressément :
 - la **catégorie de pansements ou de compresses**,
 - la **quantité** de produits nécessaires,
 - la **taille**
 - tout autre élément que le prescripteur jugerait nécessaire (tels que la dénomination commerciale précise et complète d'un article pour pansements, le caractère absorbant et/ou adhésif pour les pansements) ainsi que
 - la **fréquence recommandée de renouvellement**.

Modalités de délivrance :

La **première délivrance**, par le pharmacien ou prestataire de service et distributeur de matériel médical, **est limitée à 7 jours de traitement**.

A la demande expresse du patient, cette délivrance peut ensuite être renouvelée à l'issue de la période de traitement couverte par le **premier conditionnement**, en fonction des besoins du patient, et dans la limite de la durée de traitement mentionnée sur l'ordonnance.

UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE LIMITÉE AUX PANSEMENTS (TITRE I, CHAPITRE 3, SECTION 1 DE LA LPP)



Sous-section 1 : Pansements

Paragraphe 1 : Pansements hydrocolloïdes

Paragraphe 2 : Pansements hydrocellulaires

Laboratoires URGO

Paragraphe 3 : Pansements alginates

Laboratoires BROTHIER

Paragraphe 4 : Pansements hydrogels

Paragraphe 5 : Pansements en fibres à haut pouvoir d'absorption

Laboratoires URGO

Paragraphe 6 : Pansements à base de charbon actif

Paragraphe 7 : Pansements à base d'acide hyaluronique seuls

Paragraphe 8 : Pansements interface

Pansements interface à base de CMC

Paragraphe 9 : Pansements interfaces anatomiques

Paragraphe 10 : Pansements vaselinés

Paragraphe 11 : Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée

Paragraphe 12 : Système de traitement des plaies par pression négative

Sous-section 2 : Pansements à l'argent

Sous-section 3 : Compresse et coton

Paragraphe 1 : Compresse stériles pour nettoyage de plaies et/ou réalisation de pansements

A. - Compresse stériles de coton hydrophile non adhésives

B. - Pansements/compresse stériles absorbants non adhésifs pour plaies productives

C. - Compresse stériles non tissées

D. - Compresse stériles de gaze hydrophile

E. - Rondelles oculaires stériles de gaze

F. - Rondelles oculaires stériles non tissées

Paragraphe 2 : Autres dispositifs, non stériles, pour nettoyage de plaies et/ou réalisation de pansements

A. 3 Compresse non tissées non stériles

B. - Coton hydrophile non stérile

Sous-section 4 : Moyens de fixation et de maintien

Paragraphe 1 : Systèmes de maintien adhésifs

A. - Films adhésifs semi-perméables stériles

B. - Sutures adhésives stériles

C. - Sparadraps non élastiques

Paragraphe 2 : Systèmes de maintien non adhésifs

A. - Filets et jerseys tubulaires

B. - Bandes de fixation

Paragraphe 3 : Bandes de fixation extensibles

Sous-section 5 : Sets pour pansements

Paragraphe 1 Set pour plaie post-opératoire

Paragraphe 2 Set pour plaie chronique

03

ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

3.1

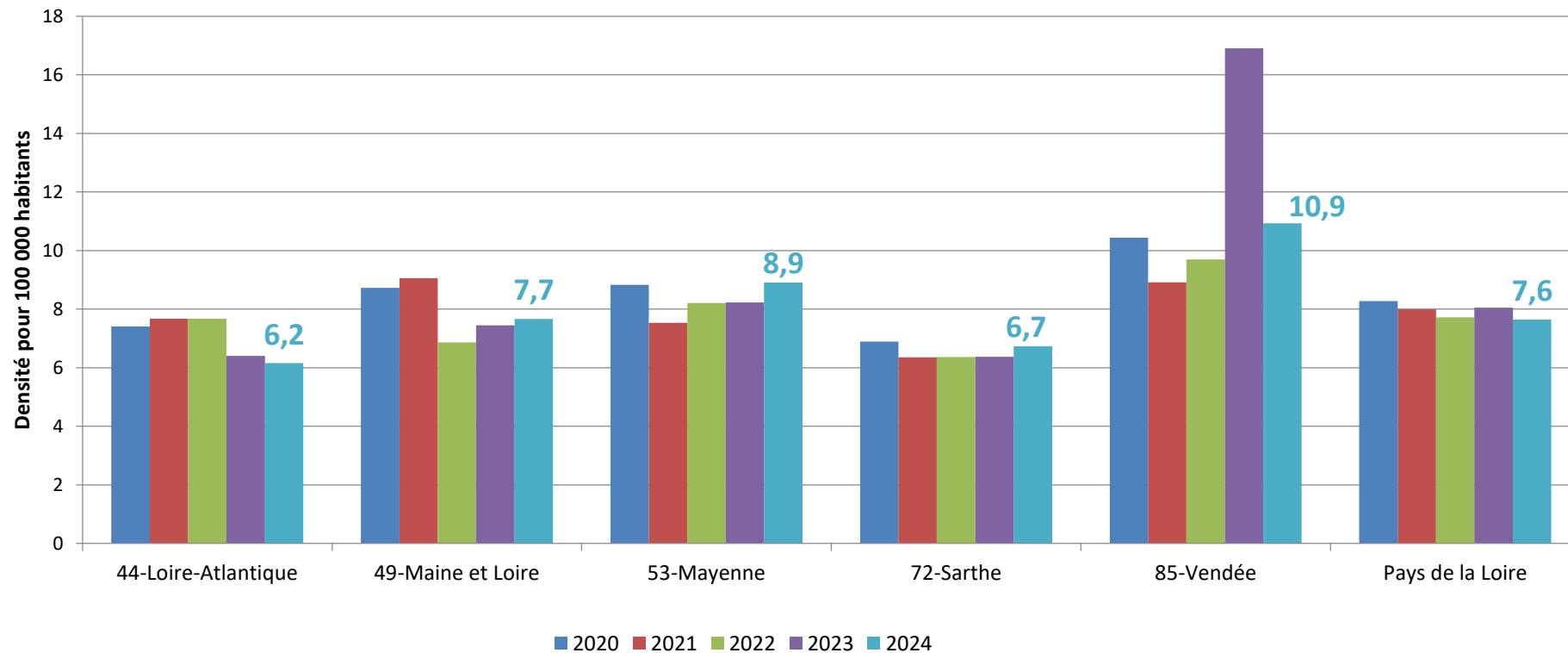
ORGANISATION DES SOINS : DÉMOGRAPHIE DES PRESTATAIRES 2024

UNE EVOLUTION DE +2,73 % DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN 2024

Départ.	au 31/12/2024						au 31/12/2023			au 31/12/2022		
	Nbre PS	Evolution %	Densité pour 100 000 hab.	Nbre cessations	Nbre install	Différentiel*	Nbre PS	Evolution %	Densité pour 100 000 hab.	Nbre PS	Evolution %	Densité pour 100 000 hab.
44	93	-3,13	6,2	9	6	-3	96	-15,79	6,4	114	+0,88	7,7
49	64	+3,23	7,7	1	3	+2	62	+8,77	7,4	57	-24,00	6,9
53	27	+8,00	8,9	0	2	+2	25	0,00	8,2	25	+8,70	8,2
72	38	+5,56	6,7	0	2	+2	36	0,00	6,4	36	0,00	6,4
85	79	+6,76	10,9	0	5	+5	74	+7,25	16,9	69	+9,52	9,7
Région	301	+2,73	7,6	10	18	+8	293	-2,66	8,1	301	-2,90	7,7

LA DENSITÉ DES SITES POUR 100 000 HABITANTS VARIE PEU EN RÉGION

Evolution de la densité des prestataires LPP pour 100 000 habitants



Estimation de l'évolution de la population légale entre 2023 et 2024 :

- Loire-Atlantique : + 1 %
- Maine-et-Loire : + 0,4 %
- Mayenne : - 0,1 %
- Sarthe : + 0,1 %
- Vendée : + 0,8 %
- => Région : + 0,6 %

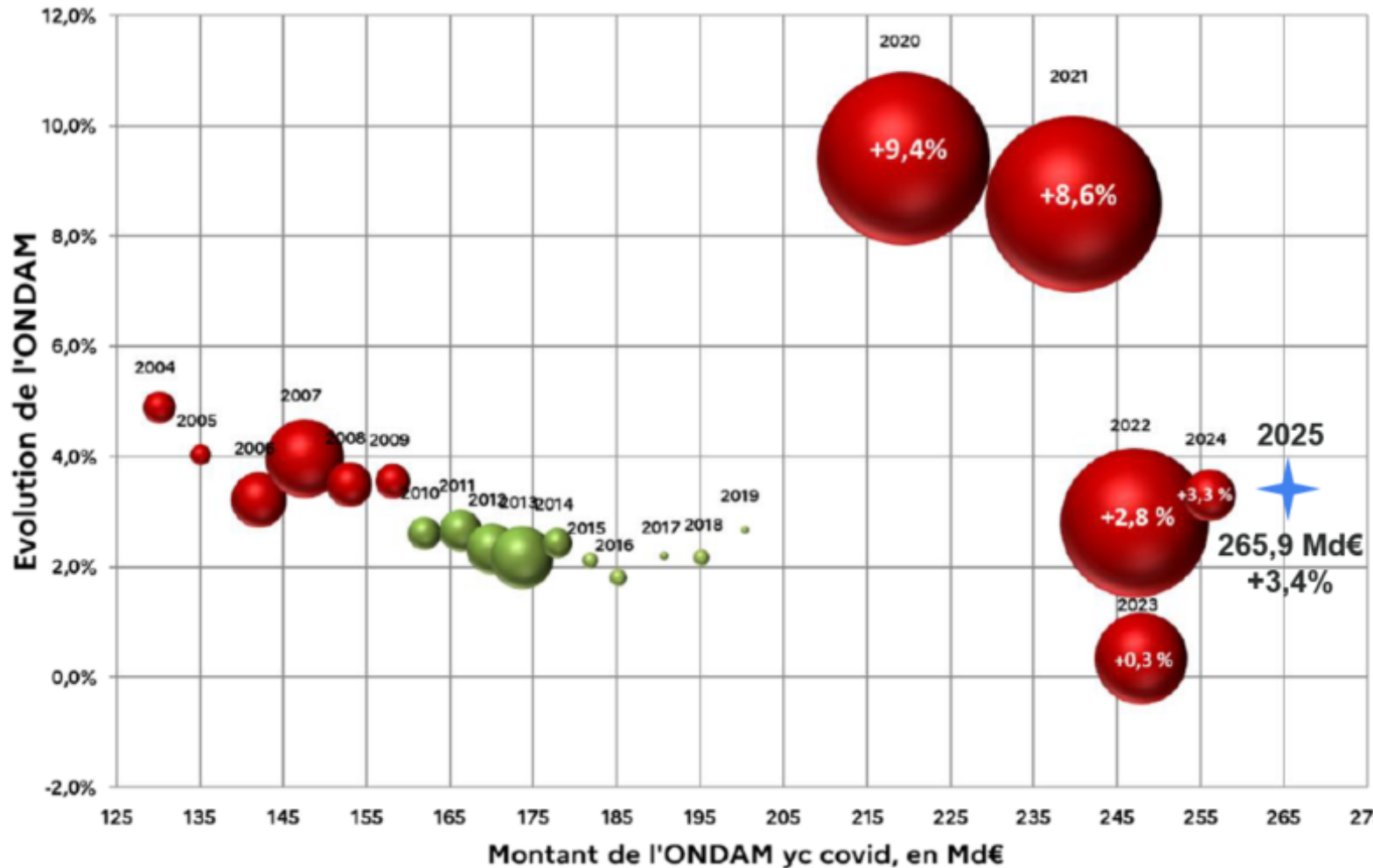
3.2

EFFICIENCE DES SOINS



OBJECTIF NATIONAL DE DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE 2024 (ONDAM)

EVOLUTION DES OBJECTIFS ONDAM DEPUIS 2004 : UN OBJECTIF EN HAUSSE



	Objectif ONDAM
2024	254,9 Md € (+3,3%)
2025	265,9 Md € (+3,4%)

ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

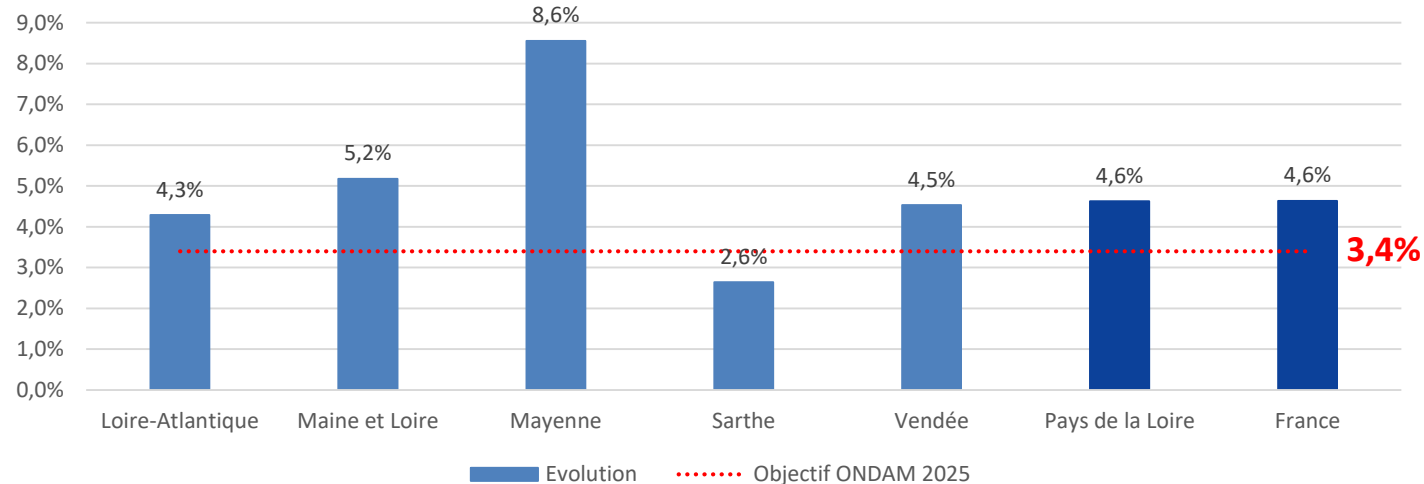
Taille de la bulle :

- ampleur du dépassement (rouge)
- ampleur de la sous-exécution (vert)

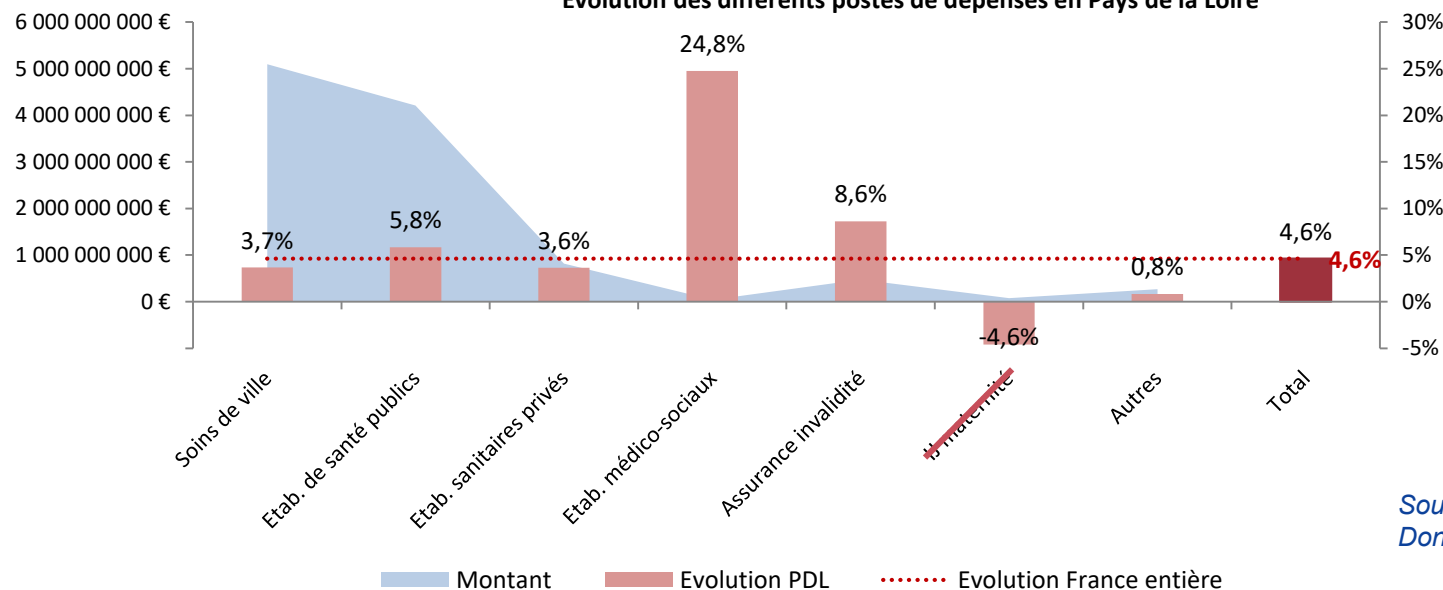
Sources : PLFSS 2025 / LFSS 2025

ONDAM EN DÉCEMBRE 2024 : UNE ÉVOLUTION SUPÉRIEURE À L'OBJECTIF

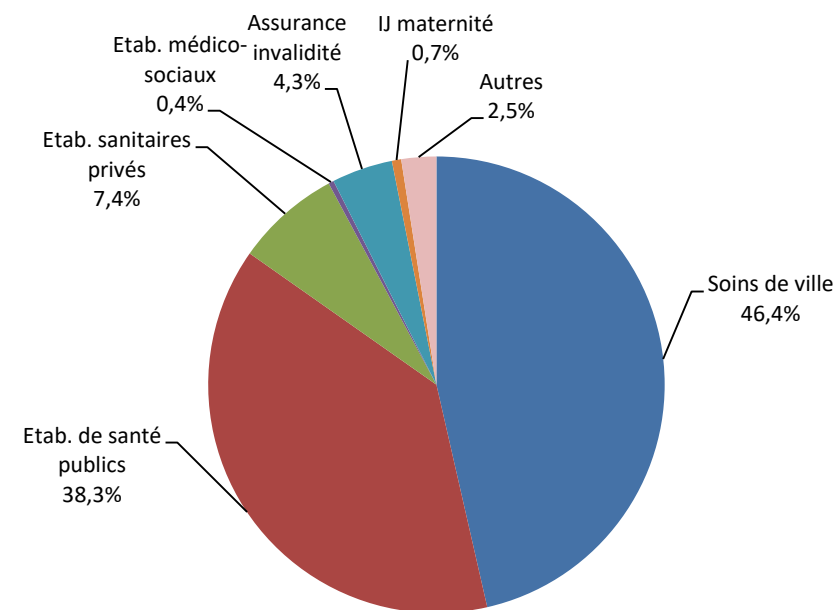
Evolution de l'ONDAM en Pays de la Loire



Evolution des différents postes de dépenses en Pays de la Loire



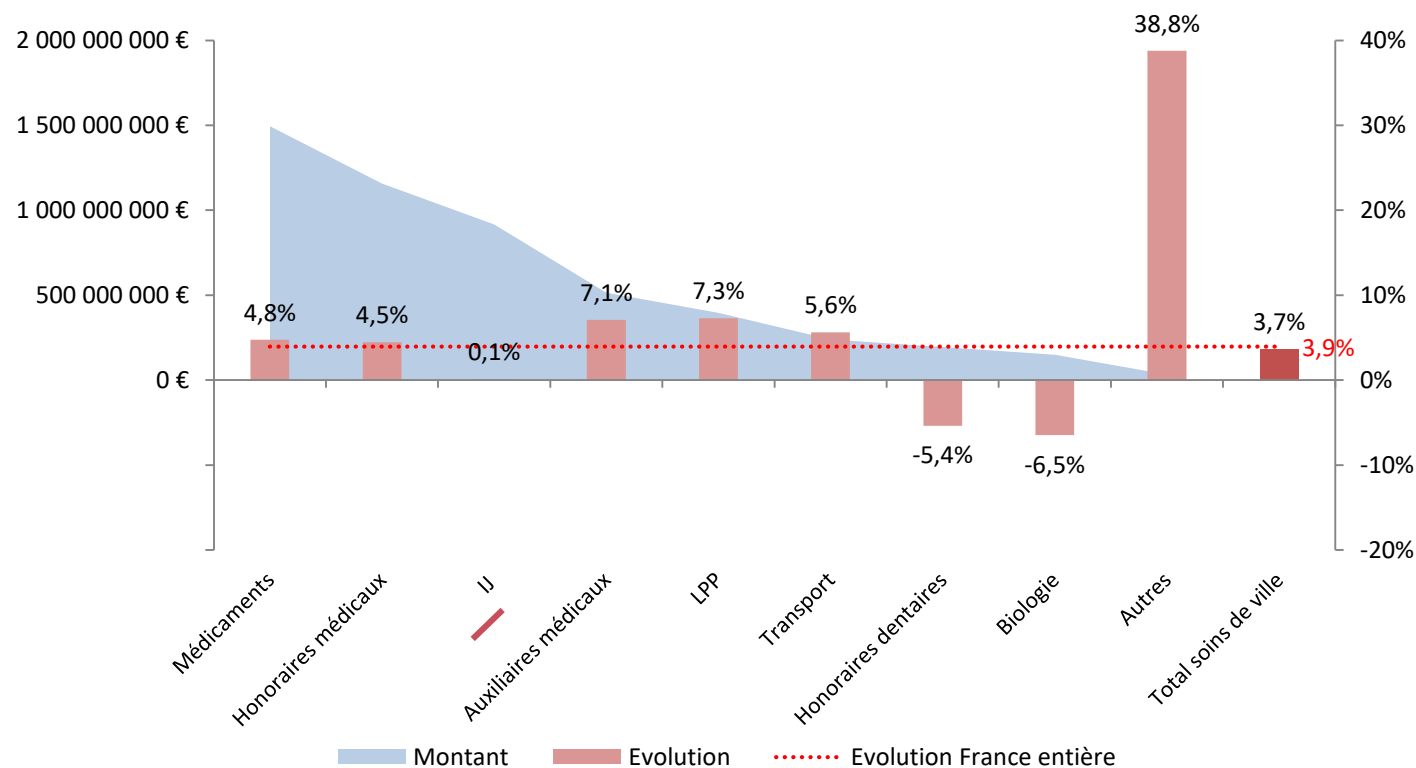
Répartition des principaux postes de dépenses en Pays de la Loire



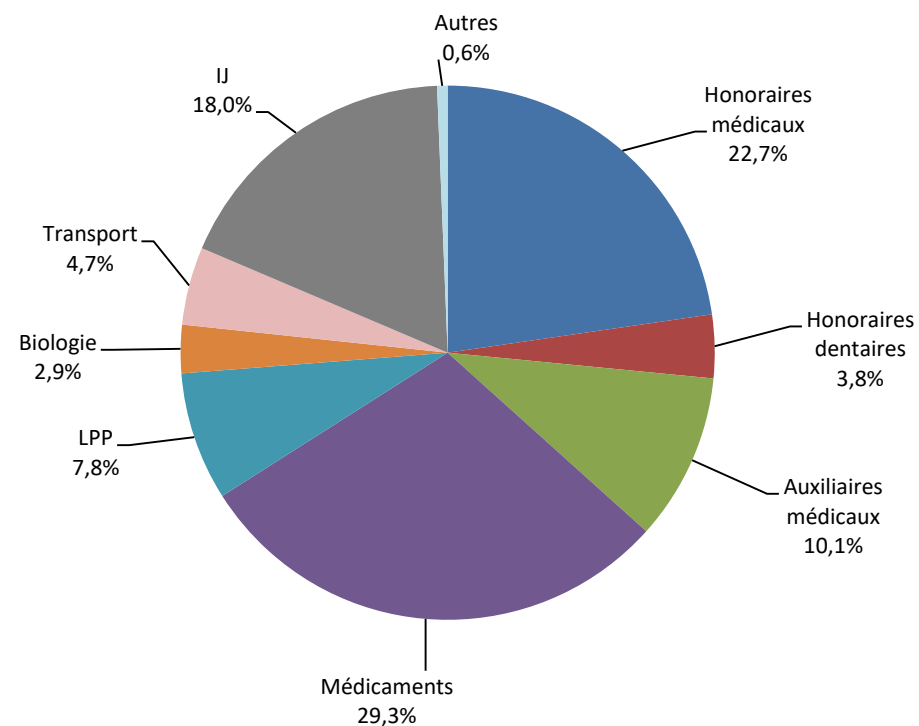
Source Cnam - Régime général + SLM
Données de décembre 2024

SOINS DE VILLE : UNE ÉVOLUTION RÉGIONALE PROCHE DE L'ÉVOLUTION NATIONALE

Evolution des différents postes de dépenses de soins de ville en Pays de la Loire



Répartition des principaux postes de soins de ville en Pays de la Loire



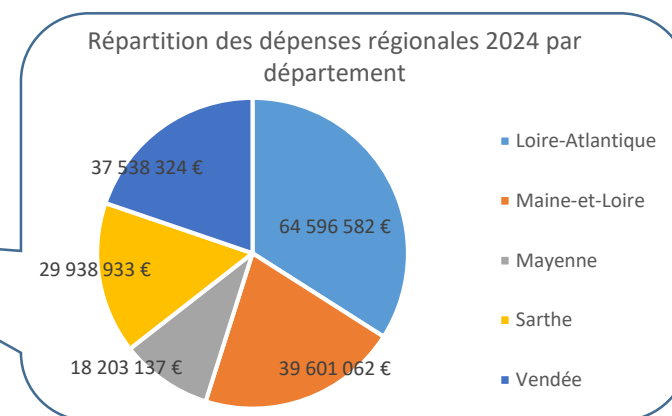
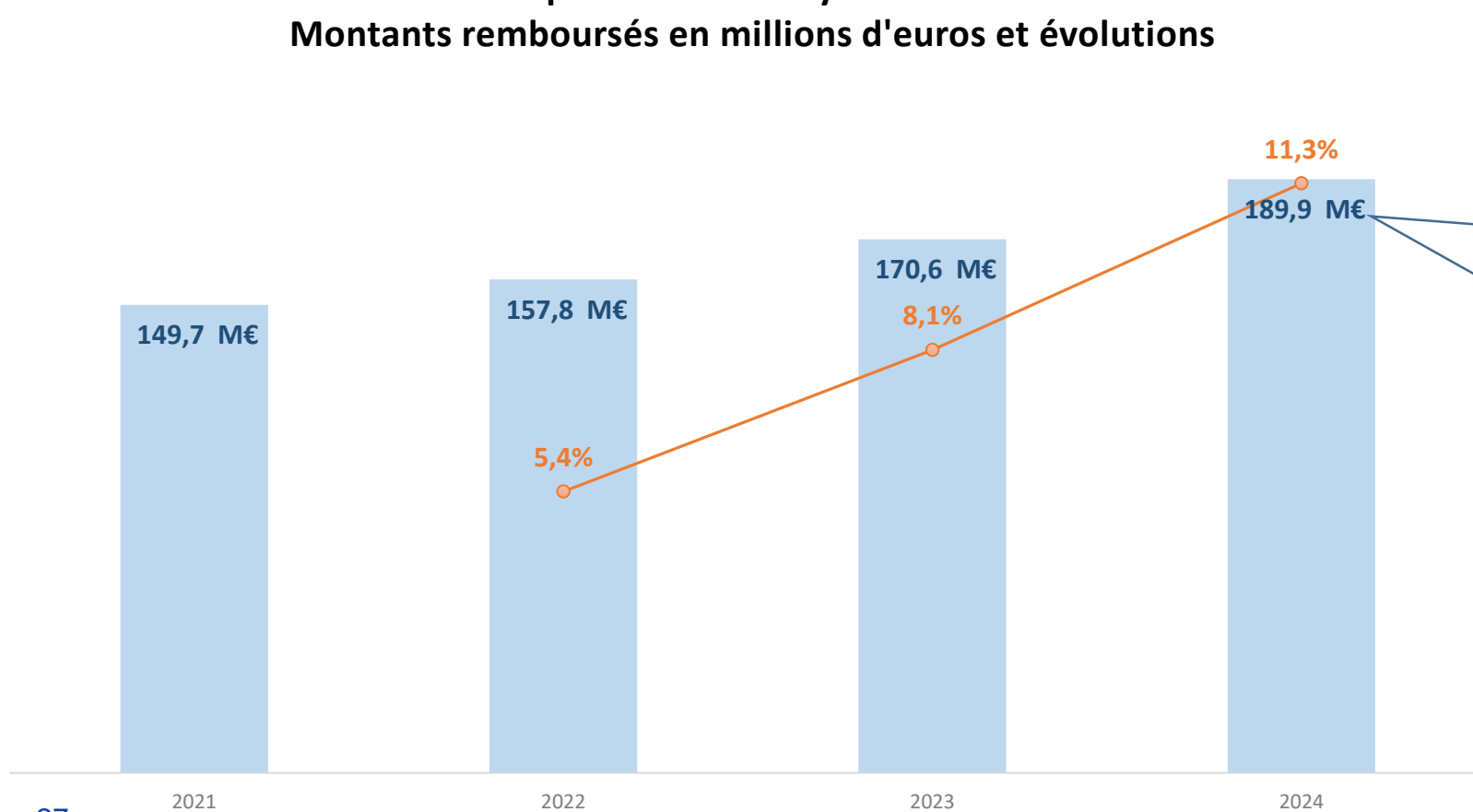
Source Cnam - Régime général + SLM
Données de décembre 2024

Sous réserve de la faisabilité, la section sociale propose pour la prochaine commission, qu'une analyse plus détaillée du poste LPP soit réalisée (poids des différentes professions : Prestataires, Opticiens, Audioprothésistes, Grand appareillage).

DÉPENSES DE SOINS 2024

PLUS DE 11 % D'AUGMENTATION DES DÉPENSES RÉGIONALES DU PETIT APPAREILLAGE EN 2024 ...

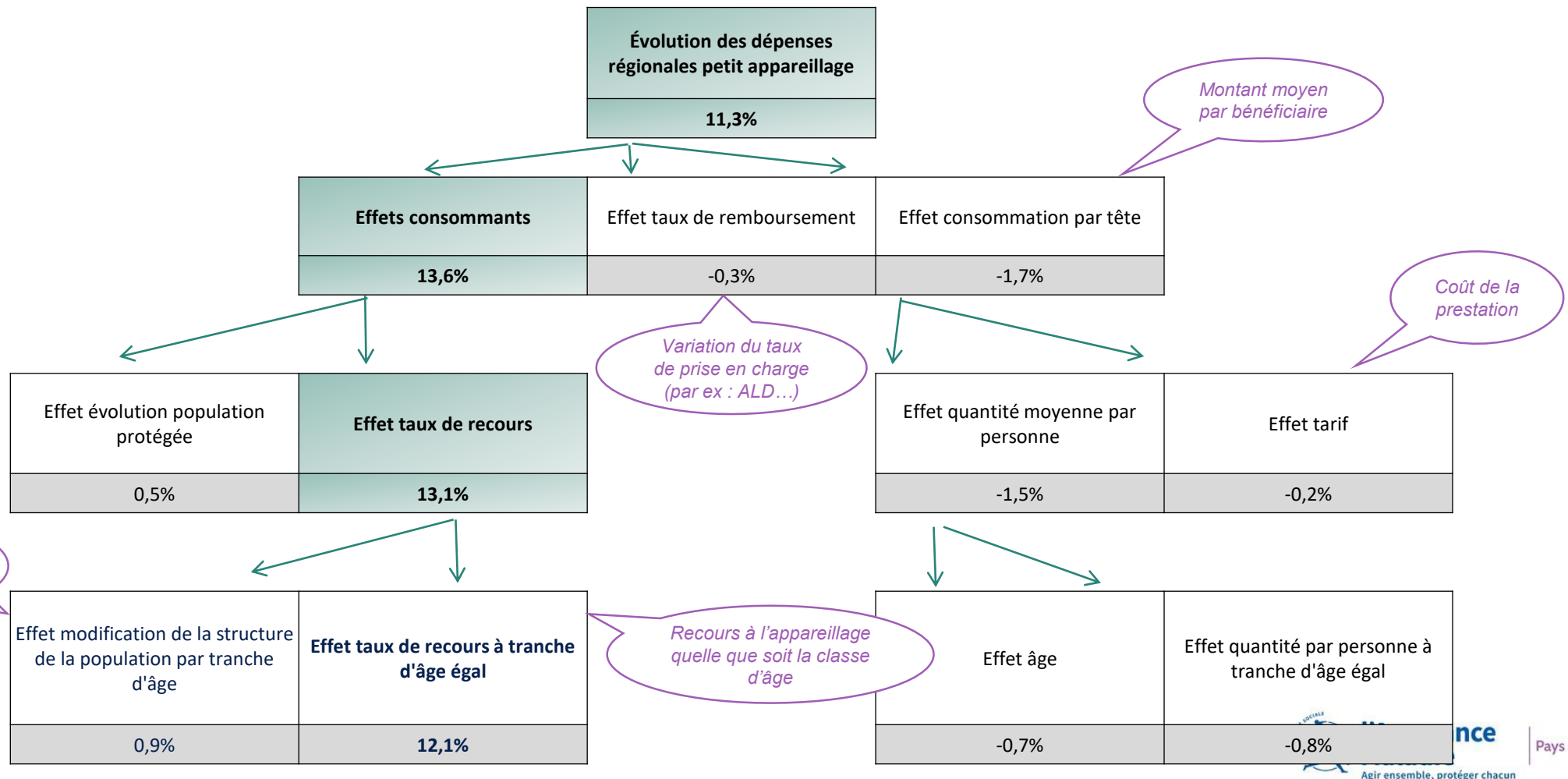
CPR prestataires - Pays de la Loire
Montants remboursés en millions d'euros et évolutions



Dépenses remboursées :

- Petit appareillage : titres I, II chap.4 et IV LPP
- assurés régime général Pays de la Loire
- professionnels toutes spécialités toutes régions

... DUE À UNE AUGMENTATION DES CONSOMMANTS ET DU TAUX DE RECOURS



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET DÉCISIONS

La section sociale

- explique l'évolution des dépenses (+11,3%) par une augmentation des consommateurs et du taux de recours.
- Propose, sous réserve de la faisabilité, de réaliser pour la prochaine commission une présentation détaillée des principaux postes de dépenses (top 5 ou top 10).

3.3

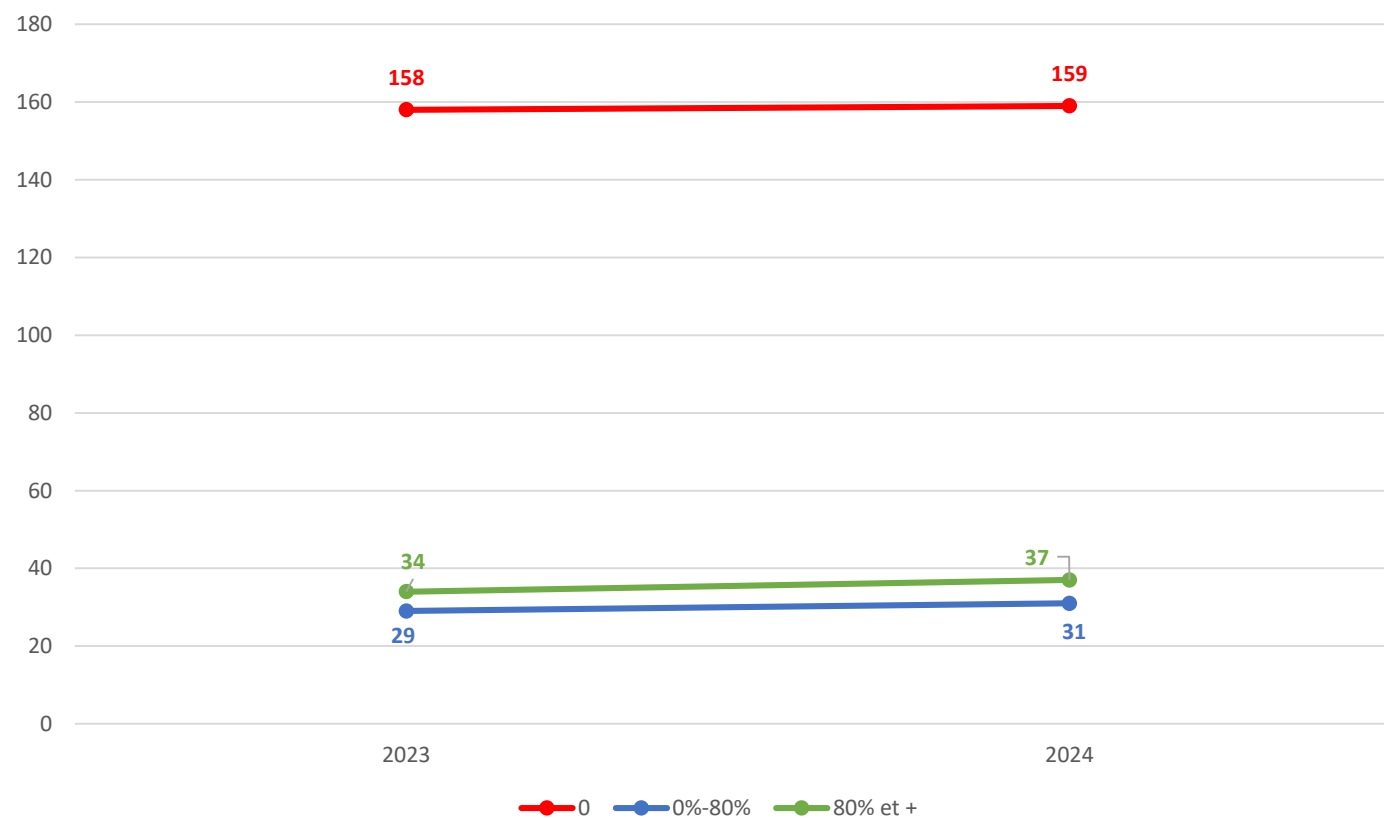
E-SANTÉ



BILAN SUR LA TÉLÉTRANSMISSION 2024

LE TAUX RÉGIONAL DE PRESTATAIRES NON-TÉLÉTRANSMETTEURS RESTE TRÈS IMPORTANT

Evolution du nombre de prestataires en région par taux de télétransmission en mode SESAM-Vitale sécurisé



Près de ¾ des prestataires de la région n'ont pas télétransmis en SESAM-Vitale en 2024

Seul ¼ des prestataires en région a télétransmis plus de la moitié de son activité en SESAM-Vitale en 2024

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET DÉCISIONS

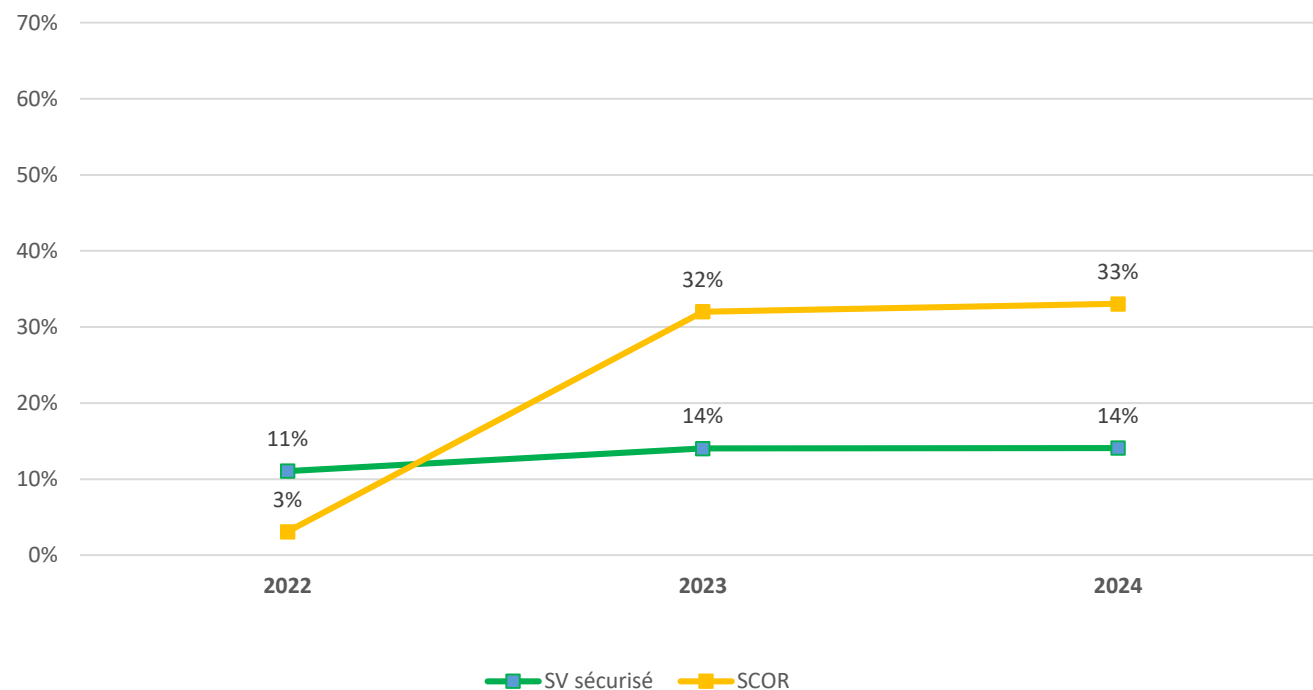
La section sociale propose qu'un accompagnement soit réalisé par les délégués numériques en Santé au cours du 1er semestre 2026, auprès des prestataires qui ne télétransmettent jamais en SESAM-Vitale et/ou ceux qui, bien qu'équipés, réalisent très peu de télétransmission.

Suite à la demande de **la section professionnelle**, **la section sociale** informe que la liste des éditeurs de logiciels agréés SESAM-Vitale est disponible sur le site du GIE SESAM-Vitale.

Lien vers le catalogue des produits : <https://www.sesam-vitale.fr/en/web/sesam-vitale/catalogue-produits>

MOINS DE LA MOITIÉ DES PRESTATAIRES DE LA RÉGION ONT BÉNÉFICIÉ DES AIDES FINANCIÈRES SESAM-VITALE ET SCOR

Evolution du taux de prestataires en région ayant bénéficié des aides SESAM-Vitale & SCOR



La déclaration du site référent régional de l'établissement auprès de la CPAM est obligatoire pour bénéficier du versement des aides

1) Télétransmission SV

- 300 € / site régional / an
≥ 80 % FSE* / an
- ou**
- 450 € / site régional / an
≥ 80 % FSE* / an + volume FSE ≥ 75 000 €

➔ VERSEMENT AUTOMATIQUE

2) SCOR

- 90 € / site régional / an
≥ 80 % ordonnances scannées et télétransmises / an

➔ VERSEMENT AUTOMATIQUE

* FSE = Feuilles de Soins Electroniques sécurisées SESAM-Vitale



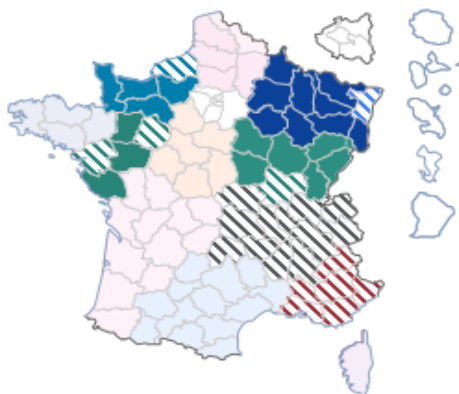
DÉPLOIEMENT DE L'APPLICATION CARTE VITALE

VAGUES DE DÉPLOIEMENT PARCOURS VIDÉO



 Département où le parcours biométrique est déjà ouvert

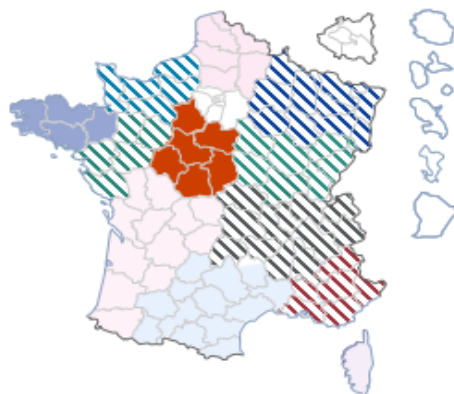
Vague 1 26 mai 2025 Ouverture SI le 19/05



- Pays de la Loire (+3)
- Normandie (+4)
- Grand Est (+9)
- Bourgogne-Franche-Comté (+7)

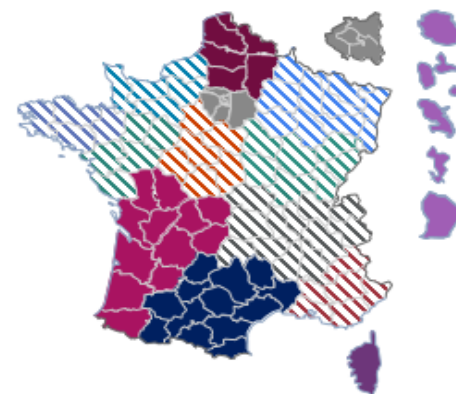
+ INTERIALE ET MGP

Vague 2 24 juin 2025



- Bretagne (4)
- Centre-Val-de-Loire (6)

Vague 3 Nov- dec 2025



- Hauts-de-France (5)
- Occitanie (13)
- Nouvelle-Aquitaine (12)
- Île-de-France (8)
- Corse (2)
- Départements d'Outre-Mer (5)

+ CPRPF-RG, CNMSS, Sénat
CAMIEG, CANSSM, CAVIMAC,
CRPCEN, ENIM et CPRPF-RP



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Pays de la Loire

UNE INFORMATION INSCRITE DANS L'ANNUAIRE SANTÉ DEPUIS JUILLET 2025



Nouveauté

Depuis juillet, les professionnels de santé ayant déjà réalisé des flux avec l'appli carte Vitale sont désormais référencés dans l'annuaire santé, de la même façon que pour la carte vitale physique.



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Annuaire santé

<https://annuaresante.ameli.fr/>

Possibilité de filtrer la recherche

Filtres

Carte vitale

- ☐ Indifférent
- ☐ Prend la Carte Vitale
- ☒ Prend en charge l'application Carte Vitale

Effacer tous les filtres

Afficher les 17 résultats

Résultats

Prestataire de services et distributeur de matériel et autre fournisseur

 Carte Vitale acceptée

3 ,44 ST HERBLAIN

02

DES DONNÉES ACTUALISÉES



Un portefeuille d'identité

Ouvrant-Droit

Ayant-Droit

Données Assurance Maladie
(nom, prénom, NIR, date de naissance, rang, qualité organisme de rattachement)



Données INS
(nom, prénom, INS, sexe, lieu de naissance)



Données état civil
(nom, prénom, sexe, adresse mail)
Données issues de la pièce d'identité



Droits



Données mises à jour automatiquement à l'ouverture de l'application

12:30

Données de l'Assurance Maladie

N° de sécurité sociale
2 78 05 49 588 157 80

Nom de naissance
MOREAU-BESNARD

Nom d'usage
MOREAU-BESNARD

Prénom
MAËLYS

Date de naissance
12/05/1978

Code lieu de naissance
26128

Rang de naissance
1

Qualité
Assuré

Organisme obligatoire
01 261 9850

Date de mise à jour des données
05/01/2024

Utiliser Mes infos Activités Plus

12:30

Données de l'identité nationale de santé (INS)

Nom de naissance
MOREAU-BESNARD

Prénom(s) de l'acte de naissance
MAËLYS

Sexe
F

Date de naissance
12/05/1978

Code lieu de naissance
26128

Matricule
1 13 03 49 588 157 80

Identifiant technique (IOD)
1.2.250.1.213.1.4.8

Utiliser Mes infos Activités Plus

12:30

Données d'état civil

Nom de naissance
MOREAU-BESNARD

Nom d'usage
MOREAU-BESNARD

Prénom(s)
MAËLYS

Sexe
F

Date de naissance
12/05/1978

Code de la ville de naissance
26128

Code du pays de naissance
99100

Adresse e-mail
mail.correct@domain.com

Date d'acquisition
08/11/2023

Les données d'état civil sont celles de la pièce d'identité présentée lors de l'activation de votre application.

Utiliser Mes infos Activités Plus

Les droits ne sont pas présents dans l'application, ils sont récupérés en temps réel via l'appel au téléservice ADRI.

Dans le cas d'une activation par un ayant-droit, ses données seront présentes et non celles de son ouvrant-droit



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Pays de la Loire

UN DÉPLOIEMENT HOMOGÈNE AVEC UNE MAJORITÉ DE LOGICIELS COMPATIBLES



Déploiement des LPS

Déploiement homogène sur l'ensemble du territoire



Des PS ont une offre compatible

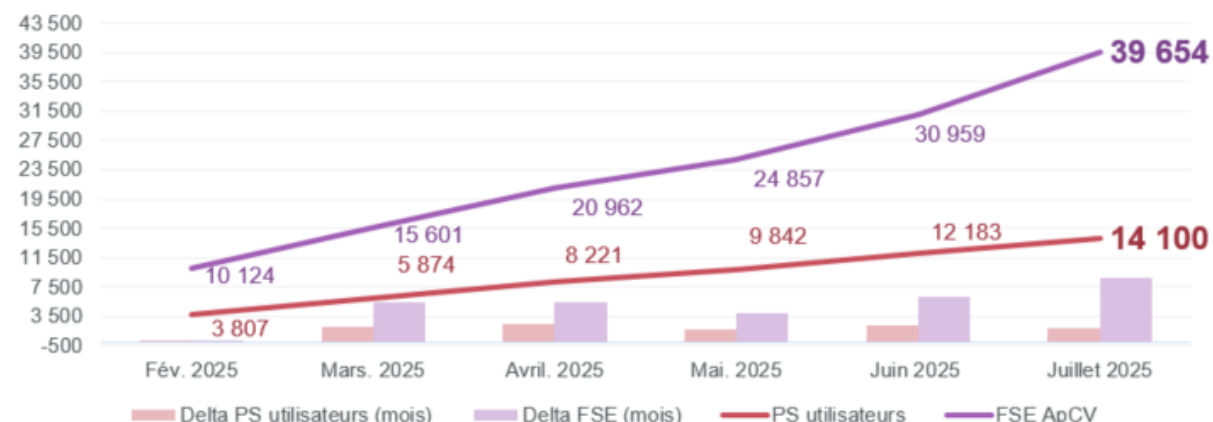


Des PS sont équipés d'une offre compatible

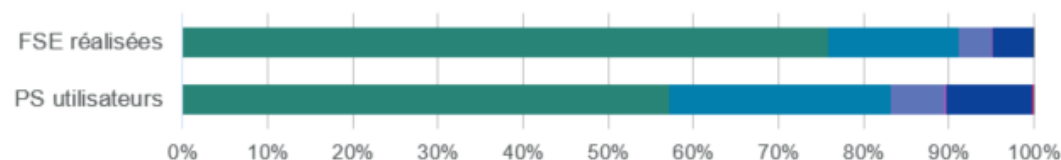
143 éditeurs agréés / homologués compatibles appli carte Vitale (272 solutions de facturation)
121 éditeurs déploient leurs solutions sur le terrain (+1)



Usage en facturation dans la France entière



Répartition par spécialité

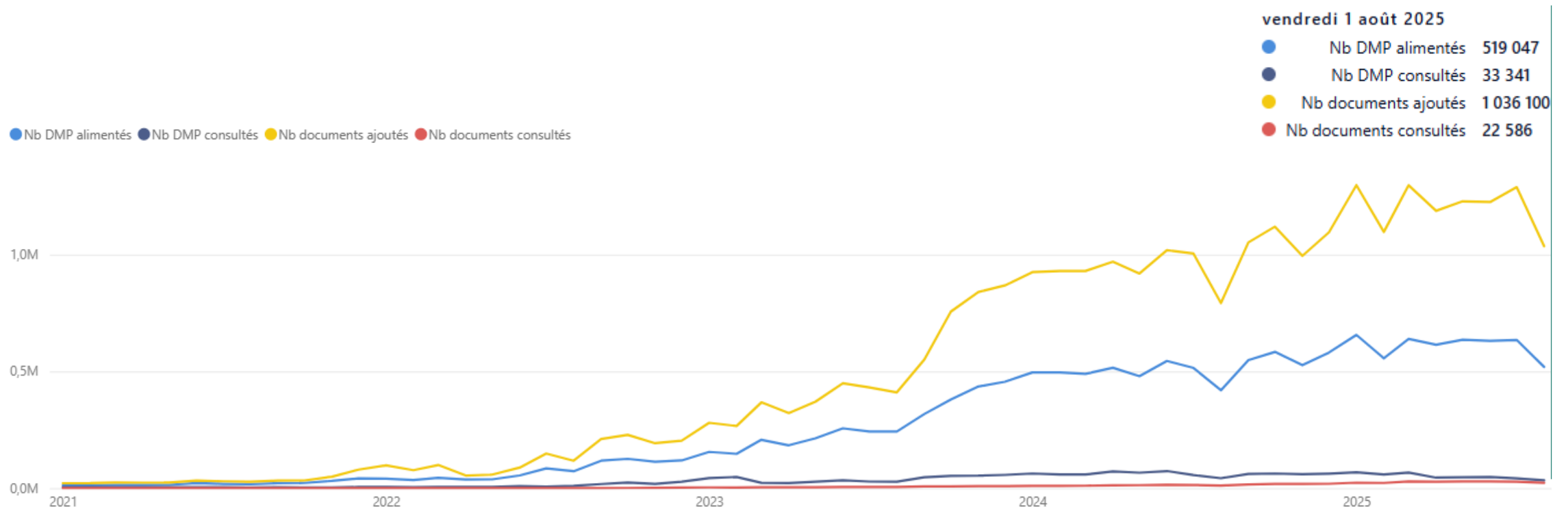


Spécialité	Pharmaciens	Médecins généralistes	Auxiliaires médicaux	Sage-femmes	Dentistes	Professionnels de la LPP	Centres de santé
FSE réalisées	29 331	5 950	1 480	62	1 854	32	25
PS utilisateurs	7 713	3 521	840	40	1 354	27	14

USAGE DU DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

UNE MONTÉE EN CHARGE DE L'ALIMENTATION DES DMP PAR LES MÉDECINS

Evolution des indicateurs d'usage du DMP sur la région Pays de la Loire :
médecins libéraux et établissements de soins, toutes spécialités confondues



TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS QUI ONT ALIMENTÉ LE DMP EN 2025

	Nom	Spécialité	Nb DMP alimentés
85	CHD SITE LA ROCHE SUR YON	Etablissements sanitaires	170 921
72	CH DU MANS	Etablissements sanitaires	124 316
49	CHR ANGERS	Etablissements sanitaires	119 887
44	HOPITAL PRIVE DU CONFLUENT	Etablissements sanitaires	117 664
44	CHU DE NANTES	Etablissements sanitaires	108 348
49	CHU ANGERS	Etablissements sanitaires	105 060
49	CH DE CHOLET	Etablissements sanitaires	76 340
44	CLINIQUE MUTUALISTE JULES VERNE	Etablissements sanitaires	54 187
44	CH SAINT NAZAIRE	Etablissements sanitaires	51 051
85	CH COTE DE LUMIERE	Etablissements sanitaires	37 837

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET DÉCISIONS

La section sociale informe que les droits d'accès des différents professionnels de santé sont définis dans une « **matrice d'habilitation** » disponible à l'adresse suivante : <https://esante.gouv.fr/faq/quels-sont-les-professionnels-de-sante-habilites-acceder-mon-dossier-medical>

Cette matrice précise les conditions d'accès en lecture aux différents types de documents en fonction de la profession ou de la discipline.

La section sociale rappelle le lien vers web dmp : <https://www.dmp.fr/>

04

POINTS DIVERS

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET DÉCISIONS

Réforme de la nomenclature des véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH) :

La section sociale informe de la mise en place d'un groupe de travail, portant sur l'élaboration d'**un outil d'accompagnement** destiné aux professionnels de santé, dans le cadre de la réforme de la nomenclature des véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH), applicable à compter du 1er décembre 2025.

Cet outil d'aide à la décision et à la compréhension est réalisé en collaboration avec les membres de la commission paritaire régionale des prestataires de la LPP.

Il sera diffusé auprès :

- **des prescripteurs** (médecine de ville et établissements de soins)
- **des exécutants** (prestataires LPP / pharmaciens)



RAPPEL DE LA DATE DE LA PROCHAINE CPR

12 octobre 2026

à 10 h

En présentiel